

Contexte opérationnel

Le 20 décembre 2023, les secours sont engagés sur demande de GRDF pour une PGR au collège « Les Près », avenue A. Gaillard sur la commune d'Issoire.

Moyens engagés

FPTL Issoire	SLL 12h17
CDG Issoire	SLL 12h17
FPTSR St-Germain-Lembron	SLL 12h26
CDC Sud/Est	SLL 12h59
VSAV Issoire	SLL 12h24

17 SP au plus fort de l'évènement

Situation à l'arrivée du CDG

Un agent GRDF accueille les secours et signale la présence d'une fuite de gaz non localisée. Il précise avoir relevé jusqu'à 6% de la LIE dans le vide sanitaire avant d'avoir procédé à la coupure de l'alimentation gaz en façade. Il est demandé une reconnaissance complémentaire des SP sur l'ensemble du vide sanitaire. L'établissement a été évacué spontanément, les élèves étant libérés par le personnel du collège (mercredi midi).

Zone d'intervention



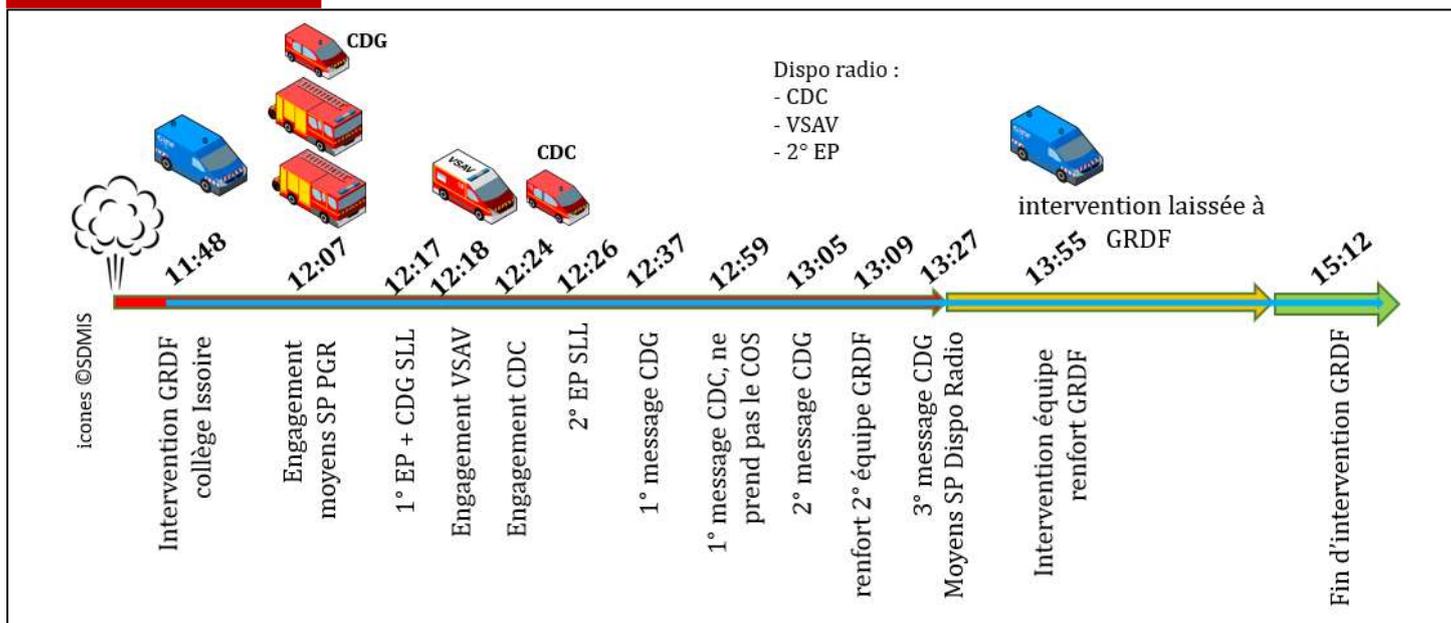
Difficultés rencontrées par les primo-intervenants

Confusion lors de la prise d'alerte sur la localisation. Dimensionnement de la zone à détecter (1.000 m²). Difficulté d'accès à cette zone (vide sanitaire). Présence rapide des autorités municipale et préfectorale.

Premières actions engagées

Confirmation de la bonne évacuation de l'établissement.
Réalisation d'un zonage reflexe (périmètre de sécurité a priori).
Reconnaissance par 3 binômes avec E.P.I. à l'aide des explosimètres dans le vide sanitaire.
Recherche de renseignements auprès de la directrice d'établissement et du responsable du service technique.

Chronologie principale



Chronologie détaillée

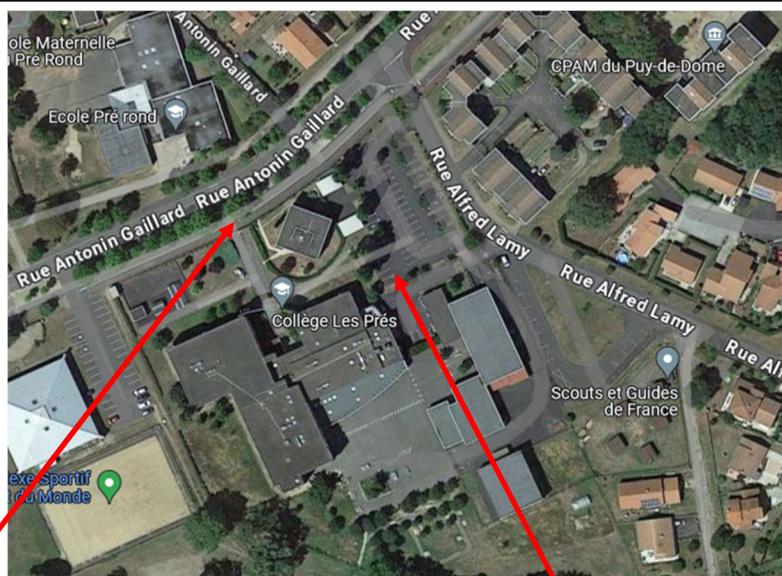
- 12h04 : **Demande de secours pour PROCEDURE GAZ RENFORCE**, alerte donnée par GRDF suite à appel de l'établissement pour odeur de gaz. GRDF SLL depuis 11h48.
- 12h17 : **Arrivée des moyens SP**, GRDF indique la présence d'un relevé de 6% de la LIE sur son appareil de détection au niveau du vide sanitaire du collège. La coupure de l'alimentation en gaz a été réalisée par GRDF en façade. L'établissement a procédé à l'évacuation de l'ensemble de l'établissement.
Réactions immédiates du CDG Issoire (dont mesures de détection supplémentaires).
- 12h35 : **Message de compte-rendu n°1 :**
« COS Issoire, collège Les Prés, je vois une odeur de gaz avec relevé 6% LIE, l'ensemble du collège évacué, origine de la fuite indéterminée, GRDF a procédé à la coupure en façade du bâtiment. Sur place sous-préfet, directrice de l'établissement, gendarmerie, moyens SP suffisants».
Point de situation avec les autorités (sous-préfet et maire d'Issoire), le Chef de colonne, GRDF et la directrice de l'établissement.
Fuite sous voirie non écartée par GRDF. Maintien de la posture PGR.
- 13h05 : **Message de compte-rendu n°2 :**
« COS Issoire, origine de la fuite indéterminée, recherche en cours, relevés dans vide sanitaire par les FPT : relevés nuls. GRDF retourne avec son catharomètre dans vide sanitaire pour un relevé plus précis. Un renfort GRDF est demandé pour trouver l'origine en amont du compteur et faire des carottages. Je libère VSAV Issoire et FPTSR St- Germain-Lembron. Je garde FPTL Issoire. »
Nouveau point de situation avec GRDF et la directrice de l'établissement.
Fuite sous chaussée écartée par les reconnaissances.
- 13h35 : **Message de fin d'intervention :** Passage en risque maîtrisé, le CDG libère les moyens SP.

SITAC

Commune d'ISSOIRE



OpenSIS63



Éléments favorables

- Horaire et jour facilitants pour l'évacuation de l'établissement.
- Présence de la directrice et du technicien de l'établissement.
- Expertise et présence de GRDF avant l'arrivée des secours.
- Alimentation en gaz limitée aux appareils de cuissons.

Éléments défavorables

- Doute sur l'origine de la fuite (avant vs après compteur)
- Hormis les premiers relevés réalisés par GRDF, plus de relevés significatifs.
- Couverture opérationnelle limitée en raison d'une activité opérationnelle dense couplée à une disponibilité réduite sur le secteur.

Ce qu'il faut retenir...

1. Actions des SP après analyse systémique effectuée par COS :

Action sur la source :

- Fermeture de la vanne en façade effectuée. Après fermeture de la vanne, il a subsisté le doute sur le fait que la fuite se situe en amont du compteur. Le doute a pu être levé avec le concours de GRDF et notamment la réalisation de relevés nuls dans un regard sous route. Aussi, la présence de relevés positifs uniquement en début d'intervention et avant la coupure de l'alimentation du collège confirme que l'origine de la fuite se trouvait après compteur.

Flux :

- Ensemble des relevés nul sur la totalité du vide sanitaire.
- Des levées de doute ont également été réalisées à l'intérieur de l'établissement RDC/R+1 confirmant l'absence d'accumulation de poches de gaz.

Cibles :

- Evacuation des élèves et des personnels.
- Respect du zonage opérationnel pour les intervenants.

2. Posture PGR et gestion de la remontée d'information :

- En accord avec le DO, GRDF et la cheffe d'établissement, les moyens du SDIS63 sont libérés une fois le risque maîtrisé et la fin de la procédure PGR. Les missions de recherche de fuite post compteur à l'intérieur d'un établissement et de remise en état sont à la charge de l'exploitant.
- **Remontée d'information du terrain** à parfaire sur les domaines connexes et ce malgré l'impact modéré pour l'établissement (fin de cours, possibilité de service repas froid aux élèves, activités réduites le mercredi après-midi, continuité des activités...).
- Nécessité pour le COS d'employer dans son message la sémantique précise « **fin de PGR - Risque maîtrisé** » et en complétant son message par les éléments ayant motivé la décision « Je vois » afin d'éviter les possibles interprétations. **Conserver les équipages et les moyens incendies prêts à intervenir** en cas d'explosion tant que la situation n'est pas maîtrisée et le **risque totalement écarté**.
- Nécessité pour le CODIS de tracer intégralement les messages du COS et d'en réaliser une **retranscription fidèle** à destination de la chaîne de commandement et des autorités. En cas de doute ou d'incompréhension, le chef de salle opérationnelle doit reprendre contact avec le COS.

Pour aller plus loin

- 📌 [GDO : intervention en présence de gaz \(décembre 2021\)](#)
- 📌 [NSP/OPS/2013/01 application de la PGR](#)
- 📌 [Fiche 017 Mat Inc 05 explosimètre](#)
- 📌 [Fiche OPS 41 Fuite de Gaz / PGR](#)
- 📌 [PEX Fuite de Gaz SDIS45.pdf](#)
- 📌 [Intervention LYON 117, 119 Cours Lafayette 28 Février 2008](#)

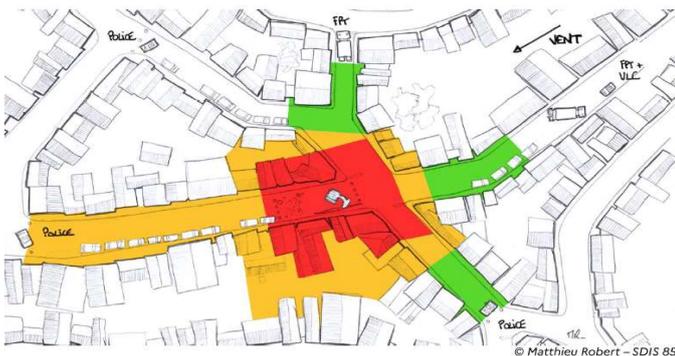


QR Code GDO

Contributeurs : LHC FEDIT / GPO-Service Opérations / Domaine INCENDIE SDIS63



Le **périmètre de sécurité dit « a priori »** vient, en urgence, limiter l'accès à la zone de danger principal pour mettre les intervenants, les victimes (décédées, blessées, impliquées) et les tiers en sécurité. Le zonage opérationnel devra toujours respecter le principe des 3 zones à prioriser :



1. Une **zone d'exclusion (50 m a priori)** : Minimum d'intervenant, minimum de temps, minimum de mission sur accord du COS, même pour les opérateurs de GRDF.
2. Une **zone contrôlée (100 m à priori)**.
3. Une **zone de soutien**.

Nota : Sur info de GRDF de la présence d'une Canalisation à Périmètre de Sécurité Etendue (CPSE), le zonage doit être adapté avec ces dimensions :

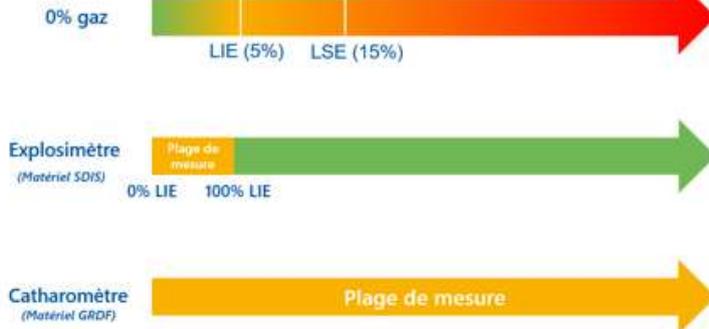
- **zone d'exclusion (110 m à priori)**.
- **zone contrôlée (180 m à priori)**.
- **zone de soutien**.

Dans un second temps, le COS adaptera ce périmètre réflexe et définira un **zonage dit "réfléchi"** en fonction des éléments pris en compte :

- Résultat du réseau de mesure (GRDF et/ou SDIS),
- Prise en compte de l'environnement (sens du vent, présence d'égouts, etc.).

Rappels : la détection

En présence de **méthane (gaz de ville ou CH4)**



Rappels : retour à la normale

La **vérification du retour à la normale**, permettant d'autoriser la levée des périmètres est une **opération conjointe avec l'opérateur de réseau de gaz** :

- Après maîtrise de la fuite de gaz,
- Après analyse des résultats du réseau de mesure d'explosimètre,
- Après la mise en œuvre d'éventuelles mesures complémentaires (ventilation des espaces confinés, des égouts et milieu pouvant occasionner des poches de gaz).

La levée partielle ou totale du dispositif en fonction de ces éléments est décidée par le DO sur proposition du COS, la réintégration des locaux étant confiée le cas échéant aux forces de l'ordre.

La confirmation de la maîtrise du risque doit être formalisée par message du COS en spécifiant « **fin de PGR, risque maîtrisé** ». La fin de l'opération de secours ne peut intervenir qu'après la maîtrise du risque.

